

# CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT SAUVEUR DES LANDES

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE

### DU JEUDI 11 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le onze mars, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint Sauveur des Landes, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HARDY, maire.

En exercice : 19  
Présents : 16  
Absents : 3  
Pouvoir : 0  
Votants : 16

Date de convocation : 04.03.2021

Affichage compte-rendu : 19.03.2021

#### Etaient présents :

HARDY Jean-Pierre, maire	TABURET Micheline	ROUHAUD Jean-François
BY Françoise, 1 <sup>ère</sup> adjointe	TURMEL Catherine	MONTJARRET Claude
DEROYER Christophe, 2 <sup>e</sup> adjoint	PARIS Stéphane	ARNOULD Bérénice
LEDUC Joëlle, 3 <sup>e</sup> adjointe	JAN Stéphanie	LE COURTOIS Xavier
PEROZ Claude	LHERMELIN Virginie	ARONDEL Carine
	BOIVENT Amand	

Excusé : HAMARD Pierrick

Absents : BRAULT Louis, HARDÉ Séverine

Secrétaire de séance : LHERMELIN Virginie

#### Questions inscrites à l'ordre du jour :

- Commission des Finances**
  - Adoption comptes administratifs/ comptes de gestion 2020
  - Attribution des subventions 2021 aux associations
- Commission Enfance et jeunesse**
  - Accueil de Loisirs : solde participation 2020 et 1er acompte 2021
  - Info nouveau dispositif CAF : Convention Territoriale Globale
- Commission Info-Com :**
  - Panneau d'info numérique : devis d'acquisition et emplacement
  - Dénomination des salles communales
- Commissions Environnement et Voire-espaces verts :**
  - Aménagement du terrain Sotrav : CR de la réunion du 08/03
  - Bilan des essais de réfection des allées sablées
- Syndicat d'Energie (SDE35) :**
  - Convention pour l'effacement réseaux télécoms Rue de la Richerais
  - Etude d'éclairage public du Lotissement Jardins du Fournil

6. **Lotissement du Prieuré III :**
  - Réseau d'eau potable : devis d'extension du Syndicat des Eaux
7. **Fougères Agglomération :**
  - Infos sur les dernières réunions : Commission Attractivité économique, Commission Mobilité, SCOT, SMICTOM
8. **Rapport des décisions du maire prises par délégation du Conseil**
9. **Questions diverses :**
  - Dates de prochaines réunions : Commissions, CM...
  - Informations diverses
10. **Questions ouvertes**

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal du 28.01.2021 est adopté par les membres du conseil municipal, qui signent le feuillet de clôture du registre des délibérations.

\*\*\*\*\*

<b>1. COMMISSION DES FINANCES</b>
-----------------------------------

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - COMMUNE**

Le compte administratif 2020 de la commune est présenté au conseil municipal et peut se résumer comme suit :

#### Section de Fonctionnement

➤	Dépenses :	721 943, 30
➤	Recettes :	1 041 228, 56
<b>Résultat de fonctionnement :</b>		<b>319 285, 26</b>

#### Section d'investissement

➤	Dépenses :	884 441, 67
➤	Recettes :	929 681, 70
<b>Résultat d'investissement :</b>		<b>45 240, 03</b>

Résultat de l'exercice 2020 :	364 525, 29
Résultat antérieur Investissement :	853 696, 54
<b>Résultat de clôture :</b>	<b>1 218 221, 83</b>

*Monsieur le maire quitte la salle de séance.*

**Présents : 15 Votants : 15**

Le conseil municipal,  
Réuni sous la présidence de Françoise BY, 1<sup>er</sup> adjointe,  
Et après avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le compte administratif 2020 de la commune

\*\*\*\*\*

*Monsieur le maire reprend place en séance du conseil municipal*

*Présents : 16 - Votants : 16*

\*\*\*\*\*

## COMPTE DE GESTION 2020 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

### COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - LOTISSEMENT JARDINS DU FOURNIL

Le compte administratif 2020 du lotissement Jardins du Fournil est présenté au conseil municipal et peut se résumer comme suit :

Total des dépenses de fonctionnement :	186 692, 38
Total des recettes de fonctionnement :	294 719, 47
<b>Résultat de l'exercice en fct (A) :</b>	<b>108 037, 09</b>
Total des dépenses d'investissement :	74 638, 63
Total des recettes d'investissement :	169 569, 57
<b>Résultat de l'exercice en Inv (B) :</b>	<b>94 930, 94</b>
<b>Résultat de l'exercice 2020 (A+B) :</b>	<b>202 968, 03</b>
Résultat antérieur Fct (C1) :	0, 01
Résultat antérieur Inv (C2) :	- 169 569, 57
<b>Résultat de clôture (A+B+C1+C2) :</b>	<b>33 398, 47</b>

**Monsieur le maire quitte la salle de séance.**

**Présents : 15 Votants : 15**

Le conseil municipal,

Réuni sous la présidence de Françoise BY, 1<sup>ère</sup> adjointe,

Et après avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte le compte administratif 2020 du Lotissement les Jardins Du Fournil.**

\*\*\*\*\*

**Monsieur le maire reprend place en séance du conseil municipal**

**Présents : 16 - Votants : 16**

\*\*\*\*\*

### **COMPTE DE GESTION 2020 - JARDINS DU FOURNIL**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - LOTISSEMENT PRIEURE 3**

Le compte administratif 2020 du lotissement Prieuré 3 est présenté au conseil municipal et peut se résumer comme suit :

Total des dépenses de fonctionnement :	12 246, 88
Total des recettes de fonctionnement :	12 246, 88
Résultat de l'exercice en fct (A) :	0, 00

Total des dépenses d'investissement :	12 246, 88
Total des recettes d'investissement :	0, 00
Résultat de l'exercice en Inv (B) :	- 12 246, 88
Résultat de clôture :	- 12 246, 88

*Monsieur le maire quitte la salle de séance.*

*Présents : 15 Votants : 15*

Le conseil municipal,  
Réuni sous la présidence de Françoise BY, 1<sup>ère</sup> adjointe,  
Et après avoir délibéré, à l'unanimité,  
**ADOpte le compte administratif 2020 du Lotissement du Prieuré 3**

\*\*\*\*\*

*Monsieur le maire reprend place en séance du conseil municipal*

*Présents : 16 - Votants : 16*

\*\*\*\*\*

### **COMPTE DE GESTION 2020 - PRIEURE 3**

Le Conseil Municipal,  
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,  
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,  
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,  
1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;  
2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;  
3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS

La Commission des Finances,

Réunie le 02 mars 2021,

Considérant l'examen de l'ensemble des demandes de subventions pour l'année 2021,

Propose au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes :

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES				
NOM	ADH.	Montant	SUBV. 2021	Infos/Observations
<b>APEL du RPI</b>	FORFAIT		<b>1 860, 00</b>	<i>Idem 2020</i>
<b>Voyages scolaires</b>	Selon participants	<b>46.00</b>	X le nombre d'enfants domiciliés à St Sauveur, scolarisés en maternelle ou primaire, participant à voyage scolaire avec nuitée(s)	À raison de 2 voyages maximum pendant la scolarité maternelle-primaire. Versement aux associations de parents ou à l'école <u>SI DEMANDE</u> <i>Rappel : en 2020 forfait à est passer de 38 à 46 EUR</i>
<b>Fournitures scolaires</b>	126	<b>18.00</b>	<b>2 268, 00</b>	Le même montant est versé pour les élèves domiciliés à St Sauveur et scolarisés en maternelle ou primaire d'écoles extérieures. Versement aux asso de parents ou à l'école. <u>SI DEMANDE</u> . <i>Rappel : en 2020 forfait à est passer de 15 à 18 EUR</i>
<b>APEL du RPI St Sauveur / St Hilaire</b>				
<b>OGEC</b> <i>(Aide facultative à caractère sociale - cantine)</i>	Forfait		<b>2 527, 00</b>	= Demande de l'OGEC
<b>CSF Espace jeux</b>	Forfait		<b>1 800, 00</b>	<i>Idem 2020</i>

ASSOCIATIONS A VOCATION SOCIALE ET CULTURELLE				
NOM	ADH.	Montant	SUBV 2021	Infos/Observations
<b>CSF – Espace Vie Sociale</b>	Forfait		<b>1 000, 00</b>	<i>Animations intergénérationnelles (multisport, club parents, café anglais, couture...) Idem 2020</i>
<b>ADMR</b>	1521	1.945	<b>2 958, 35</b>	= demande de l'ADMR
<b>AMF</b>	1548	0.41	<b>634, 68</b>	<i>Association des Maires de France</i>
<b>Amis de Chaudeboeuf</b>	Forfait		<b>100, 00</b>	
Comice Agricole 'Ruralies'				<i>Reportée (pas de demande écrite à ce jour)</i>
<b>Club de l'Amitié</b>	90	6, 00	<b>540, 00</b>	
<b>UNC AFN</b>	42	6,00	<b>252, 00</b>	
<b>CCAS de Saint Sauveur</b>	Forfait		<b>1 500,00</b>	
<b>CLIC Haute Bretagne</b>	1500	0.30	<b>450, 00</b>	<i>Demande 0,742 EUR /hab</i>

ASSOCIATIONS SPORTIVES				
NOM	ADH.	Montant	SUBV 2021	Infos/Observations
<b>Badminton</b>	15	12,00	<b>180,00</b>	
<b>Chasse</b>	10	12,00	<b>120,00</b>	
<b>Ecole de danse Romagné</b>	-	12,00	-	<i>En attente retour asso</i>
<b>Club Alpin Fougerais</b>	4	12,00	<b>48,00</b>	
<b>Football Club des Landes</b>	44	12,00	<b>528,00</b>	<i>Rappel délibération du 23/07/2020 : Financement animateur sportif saison 2020-2021 : 2000 EUR</i>
<b>Romalandes</b>	6	12,00	<b>72,00</b>	
<b>La Roue Landaise</b>	28	12,00	<b>336,00</b>	
<b>Palets salvatorien</b>	13	12,00	<b>156,00</b>	

Romagné Basket Club	14	12,00	168,00	
Romagné Sentier Nature	15	12,00	180,00	
Judo Romagné	-	12,00	-	En attente retour asso
Tennis Club	23	12,00	276,00	
Romagné-St Sauveur	Forfait		100,00	Aide au financement animateur sportif

ASSOCIATIONS RECONNUES D'UTILITE PUBLIQUE			
NOM	SUBVENTION 2021		Observations
Aides	Forfait	30,00	
AFSEP	Forfait	30,00	
La Croix d'or	Forfait	30,00	
APF Paralysés de France	Forfait	30,00	
FNATH	Forfait	30,00	
Don du Sang	Forfait	30,00	
Ligue contre le cancer	Forfait	30,00	
France ADOT	Forfait	30,00	
Restaurants du cœur	Forfait	30,00	
Rêves de clown	Forfait	30,00	
Asso laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne	Forfait	30,00	
Handicap Services 35	Forfait	30,00	
Prévention routière	Forfait	30,00	

Le conseil municipal,

Vu l'avis de la commission des Finances en date du 02.03.2021

Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

- **D'attribuer** les subventions 2021 telles que présentées dans les tableaux ci-dessus.
- **De verser**, si demande, le même montant de fournitures scolaires (18 €) pour les élèves de l'enseignement maternel et primaire scolarisés dans les écoles extérieures, sans qu'il soit besoin de délibérer de nouveau sur chaque demande.
- **De verser**, si demande, le même montant de voyages scolaires (46 €) pour les élèves de l'enseignement maternel et primaire scolarisés dans les écoles extérieures, sans qu'il soit besoin de délibérer de nouveau sur chaque demande,
- **Rappelle** que la commune, qui n'est pas dotée d'école publique, participe aux frais de scolarité des écoles extérieures à la commune (maternelle et primaire) pour les enfants domiciliés à Saint Sauveur des Landes (NB : abattement de 20 % pour les communes du territoire de Fougères Agglo)
- **Rappelle** que la commune ne participe pas aux frais de scolarité ne relevant pas de sa compétence à savoir l'enseignement secondaire, supérieur, professionnel, et tous frais liés à des voyages, stages, etc..., et demande à Monsieur le maire d'appliquer cette délibération de principe sans qu'il soit besoin de délibérer sur chaque demande.

## 2. COMMISSION ENFANCE ET JEUNESSE

### Accueil de Loisirs : solde participation 2020 et 1er acompte 2021

#### Rappel du contexte :

Par délibération n°2018/08-111 du 06.12.2018, le conseil municipal a validé

- le CEJ 2018-2020 pour le financement de l'accueil de loisirs des 3-11 ans et des adolescents
- ainsi que les modalités de versement de la subvention annuelle à la CSF, à savoir :

Versement de la subvention communale en 2 temps :

- 1<sup>er</sup> trim. de l'année n : versement de 50% de la subvention inscrite au CEJ
- 1<sup>e</sup> trim. de l'année n+1 : versement du solde de la subvention, avec ajustement de son montant au regard du besoin réel, et dans la limite du montant fixé au CEJ

Lors de la réunion de la commission Enfance et Jeunesse du 16/02/2021, la CSF a présenté le bilan 2020 de l'accueil de loisirs :

2020 a été une année particulière avec la crise sanitaire :

- En complément et en collaboration avec l'école, la CSF a accueilli les enfants de soignants et personnels prioritaires pendant les vacances scolaires de printemps (confinement). Rappel : la commune a pris en charge 100 % des factures des familles.
- La mise en place du protocole sanitaire, le respect des distanciations, l'augmentation de heures de ménage (rappel : la commune a pris en charge le ménage du vendredi matin suite à la séance du Ripame)
- Point noir : recrutement des animateurs pour les petites vacances.

#### o Alsh 3-11 ans :

VS hiver 2020 (avant la crise) : bonne fréquentation avec 41 enfants (31 familles)

VS printemps : accueil limité aux enfants de soignants et personnels prioritaires.

VS été : 64 enfants (43 familles) : annulation des camps mais les sorties à la journée ont été conservées quand cela été possible ; Annulation du spectacle prévu fin aout

Depuis cet été, goûter fourni par la CSF = moins de déchet, plus équitable pour les enfants

VS octobre : 51 enfants. Atelier cirque maintenu (à la salle de sports) et a beaucoup plu

VS Noël : 4 jours d'ouvertures 10 enfants

Le mercredi : 79 enfants différents, Alsh très fréquenté avec beaucoup de petits

#### o Alsh ado 11-14 ans :

15 jeunes ont fréquenté l'Alsh pendant les vacances d'été (contre 22 en 2019). Une baisse de fréquentation explicable en raison de l'annulation des camps ; de plus, tenue de l'ALSH dans les anciens vestiaires de foot en raison de mesures sanitaires.

De plus l'animatrice de l'ALSH ado, de cet été, n'a pas renouvelé son contrat, donc actuellement pas d'animateur spécifique à l'Alsh ado. Beaucoup de jeunes sont donc partis à Cogl'ados.

A noter : signature d'une convention avec la CSF 35 pour l'accompagnement administratif et comptable de l'asso.



La commission Enfance et Jeunesse, réunie le 16.02.2021

Vu le bilan financier présenté par la CSF,

Propose au conseil municipal de verser :

➤ Pour le solde de la subvention 2020 :

- Alsh 3-11 ans : versement de la 2<sup>ème</sup> part pour un montant de 10 767 EUR
- Alsh 11-14 ans : versement de la 2<sup>ème</sup> part pour un montant de 1 600 EUR

➤ Pour le 1er acompte de la subvention 2021 :

- Alsh 3-11 ans : versement, au 1<sup>er</sup> trimestre 2021, de 50 % de la participation à hauteur de l'ancien CEJ plafonné à 33 020 EUR soit la somme de 16 510, 00 EUR
- Alsh 11-14 ans : versement, au 1<sup>er</sup> trimestre 2021, de 50 % de la participation à hauteur de l'ancien CEJ plafonné à 3 200 EUR soit la somme de 1 600, 00 EUR
- Après le bilan 2021 (au 1<sup>er</sup> trim. 2022), le solde sera ajusté au besoin réel, et selon les nouvelles conditions fixées au CTG et conventions de financement en découlant

Le conseil municipal,

Vu le rapport de la commission Enfance et Jeunesse

Et après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

- De procéder au versement du solde de la participation 2020 à la CSF pour l'Accueil de Loisirs se détaillant ainsi :
  - Alsh 3-11 ans : 10 767 EUR
  - Alsh ado : 1 600 EUR
- De procéder au versement de la 1<sup>ère</sup> part de la subvention pour 2021 à hauteur de :
  - 50% de la participation inscrite du CEJ 2018-2020 (33 020 EUR) soit la somme de 16 510 EUR pour l'Alsh 3-11 ans
  - 50% de la participation inscrite du CEJ 2018-2020 (3 200 EUR) soit la somme de 1 600 EUR pour l'Alsh ado
  - Après le bilan 2021 : versement du solde ajusté au besoin réel, selon les nouvelles conditions fixées au CTG et conventions de financement en découlant

### **Info nouveau dispositif CAF : Convention Territoriale Globale**

Mme Bernard, conseillère technique CAF, a présenté à la commission lors de sa réunion du 09 mars 2021, le nouveau dispositif des Conventions Territoriale Globale (CTG), qui vient remplacer les Contrats Enfance et Jeunesse.

La CTG doit être écrite en collaboration par les 29 communes de Fougères Agglo (qui n'a pas la compétence), afin d'être signée au plus tard le 31.12.2021. Un important travail va donc être à faire cette année sur ce sujet.

## Le nouveau cadre contractuel à partir de 2021

### ❖ Une convention politique et stratégique : la CTG

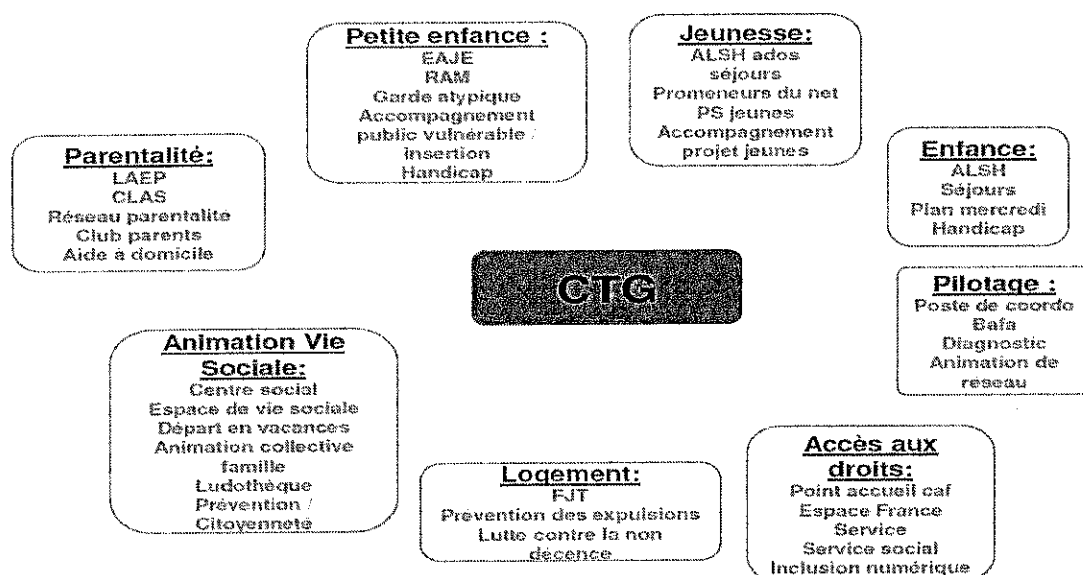
- Signée avec la/les collectivité(s) : communes et/ou EPCI (selon les compétences transférées sur les territoires), pour 4 ou 5 ans
- Qui formalise l'ensemble du partenariat existant et à venir sur un territoire entre la Caf/collectivité
- Qui couvre l'ensemble des champs d'action communs Caf/ collectivité (petite enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, animation de la vie sociale...)

### ❖ Des conventions financières :

- signées directement avec les gestionnaires d'équipements et services
- regroupant toutes les aides au fonctionnement versées par la Caf à la structure (prestation de service et bonus)

La CTG n'est pas un dispositif financier mais représente un cadre contractuel conditionnant le maintien des financements du Contrat Enfance Jeunesse sur le territoire.

## L'offre de services aux familles couverte par la CTG



## La CTG

- ❖ Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires (élus, gestionnaires de services, acteurs locaux...) pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.
- ❖ Un plan d'actions permettant de :
  - Valoriser l'existant : équipements, services, actions, projets
  - Développer des actions pour améliorer la qualité d'accueil
  - Développer de nouveaux services pour renforcer l'attractivité du territoire et répondre aux besoins des familles
  - Etendre notre partenariat vers de nouveaux champs pour répondre à de nouveaux enjeux (ex : numérique...)
  - Fédérer les partenaires du territoire à l'occasion de groupes de travail thématiques

Rapporteur : Christophe DERoyer  
Adjoint délégué à l'Info-com

#### Panneau d'information numérique : devis d'acquisition et emplacement

La commission Info-Com, après avoir étudié différentes offres de fournisseurs et avoir fait plusieurs visites sur le terrain, propose au conseil municipal :

- 1) D'acquérir un panneau d'information lumineux auprès de la Scté IVIcom dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
  - o Modèle : CITY simple face (1.40x1.10) ; 10 messages possibles
  - o Prix : Panneau + le mat (hors pose) : 6 655, 00 EUR HT soit 7 986, 00 EUR TTC  
Forfait accès serveur IVIcom : 20 EUR HT par mois  
Contrat de maintenance : 500 EUR / an (offert la 1<sup>ère</sup> année)
  - o Alimentation : électrique (coût du branchement à prévoir en plus) ou solaire (surcôt à prévoir sur cette option).
  - o Fonctionnement : carte SIM. Connexion via serveur IVIcom
  - o Usage : messages d'informations utiles et pratiques pour les habitants (ex : jour de collecte décalée des ordures ménagères, ...)
- 2) Et présente les 4 hypothèses d'emplacement sur lesquels elle a réfléchi, ainsi que son avis motivé (visibilité, fréquentation de l'axe, intégration, sécurité) en faveur d'une pose sur le promontoire de l'église, coté RD18, axe le plus fréquenté du centre bourg.

Après cette présentation, la discussion s'engage sur d'autres possibilités d'emplacement, notamment le long de la RD18 vers l'entrée Est du bourg. M. Montjarret estime que l'emplacement proposé par la commission Info-Com va cacher le monument. M. Lecourtois préférerait un panneau double face. M. le Maire n'y est pas favorable, et demande que le travail de la commission, qui a déjà réfléchi à tous les points soulevés, soit respecté.

Le conseil municipal est donc invité à voter sur l'acquisition du panneau d'information modèle CITY simple face, et sur l'emplacement proposé par la commission Info-Com.

Votants : 16  
Abstentions : 3  
Exprimés : 13  
Contre : 1  
Pour : 12

Le conseil municipal, par 12 voix pour DECIDE :

- D'ACQUERIR un panneau d'information lumineux modèle CITY simple face (1.40x1.10) de la Scté IVIcom pour un montant de 6 655, 00 EUR HT soit 7 986, 00 EUR TTC + l'abonnement au serveur Ivicom pour un montant de 20 EUR HT/mois + le contrat de maintenance pour un montant de 500 EUR/ an

- AUTORISE monsieur le maire, ou son adjoint délégué, à signer le devis de la Ste IVIcom, ainsi que le contrat d'abonnement et le contrat de maintenance
- DONNE POUVOIR à monsieur le maire, ou son adjoint délégué, pour choisir le type d'alimentation (électrique ou solaire) et signer les devis découlant de ce choix
- VALIDE l'emplacement le long de la RD 18 sur le promontoire de l'église tel que proposé par la commission Info-Com

### **Dénomination des salles communales**

Suite à l'appel aux idées lancé, dans le dernier bulletin municipal, pour la dénomination de la salle de sports et de la salle de fêtes, plusieurs noms ont été proposés, notamment par la Classe de CE de l'école privée F. Ozanam, sur le thème des légendes bretonnes et arthuriennes. La commission Info-Com réfléchit donc aux propositions et s'interroge sur l'utilité ou non d'étendre la dénomination aux autres salles communales.

Le conseil municipal valide cette recherche de nom pour les autres salles, et souhaite une cohérence thématique, quant aux dénominations qui seront retenues.

## **4. COMMISSIONS ENVIRONNEMENT ET VOIRIE-ESPACES VERTS**

### **Aménagement du terrain Sotrav : CR de la réunion du 08/03**

*Rappel : la dernière rencontre entre Sotrav et la commune a eu lieu le 5 octobre 2020. Par délibération du 03.12.2020, le conseil municipal a validé la démarche de collaboration et a prolongé l'avenant jusqu'au 30.06.2021. Les projets d'aménagements paysagers devant être calés d'ici là.*

L'entreprise SOTRAV a donc constitué une équipe pour travailler sur l'aménagement et la reconquête du site, comprenant le cabinet UNIVERS, un designer, un atelier de recherche pour mener une expérience qui doit aboutir en 2024 à la fin de la convention. Le bureau d'étude est très favorable au projet, car si, d'habitude il répond à des commandes bien précises, il s'agit là de porter un projet qui pourrait devenir sujet universitaire.

Le travail pourrait s'effectuer sous forme de pépinières dupliquées ; une partie du site pourrait être un laboratoire pour trouver des essences en adéquation avec les changements climatiques et développer la notion de conservatoire de certaines espèces, redonner un sens à ce qui a existé et le remettre au goût du jour.

Le site pourrait servir de référence aux scolaires : participations pédagogiques, journées découverte, développement des thématiques (ex : habitat des oiseaux).

Mais ce travail doit également être adapté aux attentes de la commune à savoir un espace public de promenade et un lieu de rencontre. De plus, la communication pour faire connaître le projet est essentielle ainsi que la prise en compte de l'entretien du site.

Il est donc prévu des ateliers de travail avec tous les intervenants :

- 1<sup>er</sup> atelier - fin avril-début mai : collecte des idées et établissement d'un programme commun.
- 2<sup>ème</sup> atelier : présentation des intentions à développer, définition des priorités, élaboration d'une feuille de route. La commune précisera les attentes de la population, SOTRAV et UNIVERS les directives environnementales.

L'équipe chargée de suivre le projet se composerait d'une dizaine de personnes, 6 pour SOTRAV et UNIVERS et 4 pour la commune.

Une nouvelle convention sera également à rédiger entre la commune et l'entreprise.

### **Bilan des essais de réfection des allées sablées**

M. le maire demande l'avis du conseil sur la poursuite de la réfection des allées sablées. Au vu des avis mitigés des conseillers, il est décidé de faire un nouvel essai, sur 150 ml, en ajoutant un liant, si cela est possible, ou du gravier pour rendre la matière plus compacte.

## **5. SYNDICAT D'ENERGIE (SDE 35)**

*Rapporteur : monsieur le maire*

### **Convention d'effacement des réseaux BT-Télécom - Rue de la Richerais**

Monsieur le maire présente l'avant-projet d'effacement des réseaux basse tension et télécom de la rue de la Richerais, établi par le SDE35, et faisant apparaître un estimatif du coût de l'opération s'élevant à :

- Effacement Réseau électrique BT

Montant des travaux : 45 925 EUR HT

Participation SDE35 : 78 % (60% modulé 1.30)

Reste à charge de la commune : 10 103, 50 EUR

- Effacement Réseau Télécom

Montant total estimé de la participation de la commune (100% de travaux) : 16 033 EUR TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- D'engager l'opération d'effacement des réseaux électrique BT et télécom de la Rue de la Richerais
- D'autoriser monsieur le maire à signer la convention financière avec le SDE35 et toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de cette opération

### **Etude d'éclairage public - Lotissement Jardins du Fournil**

*Question reportée, l'étude n'étant pas, à ce jour, parvenue en mairie*

## 6. Lotissement PRIEURÉ III

Rapporteur : monsieur le maire

### RESEAU AEP : devis du Syndicat des Eaux du Pays du Coglais

**Rappel** : le Syndicat des Eaux du Pays du Coglais (SIEP) assure la maîtrise d'ouvrage des travaux nécessaires à la desserte en eau de toutes les opérations publiques se réalisant sur son territoire, ainsi que les opérations privées si l'aménageur le souhaite

Une convention doit être passée entre le SIEP et la commune pour définir les conditions techniques et financières dans lesquelles la commune confie au syndicat les travaux de raccordement au réseau d'eau potable.

Monsieur le maire présente donc le devis du Syndicat des Eaux du Coglais établi pour l'extension du réseau d'eau potable d'environ 150 ml avec 8 branchements neufs pour le lotissement du Prieuré III, et s'élevant à 22 287, 94 EUR HT soit 28 082, 81 EUR TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- D'accepter le devis d'extension du réseau d'eau potable d'environ 150 ml avec 8 branchements neufs pour le lotissement du Prieuré III, et s'élevant à 22 287, 94 EUR HT soit 28 082, 81 EUR TTC.
- D'autoriser M. le maire à signer le devis et la convention concernant la réalisation des travaux de desserte en eau potable avec le Syndicat des Eaux du Coglais ainsi que toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de cette opération

## 7. FOUGERES AGGLOMERATION

### Compte rendu de diverses réunions

#### Commission Attractivité Economique :

M. Deroyer, membre de la commission, informe les élus des nouvelles mesures mises en place par l'Agglo : le Pass Commerce Artisanat qui offre un coup de pouce financier (aide directe aux investissements) aux commerçants, artisans locaux souhaitant créer, moderniser, étendre leur activité, reprendre une affaire. Le dispositif a été renforcé en décembre 2020 par un volet complémentaire "pass numérique" (actif jusqu'au 30 juin 2021) destiné à accompagner les entreprises commerciales, artisanales, de service qui veulent améliorer leurs prestations liées au numérique, créer et développer leur site internet...

#### SCoT du Pays de Fougères :

M. Rouhaud, délégué suppléant, informe les élus de la réunion du syndicat mixte du SCoT du Pays de Fougères qui a eu lieu le 24/02. Il rappelle que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification, c'est-à-dire qu'il donne les orientations et les objectifs généraux de l'aménagement du territoire pour les 15 à 20

prochaines années, à l'échelle du Syndicat Mixte du Pays de Fougères composé des communes de Fougères Agglomération et Couesnon Marches de Bretagne (soit 44 communes).

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui visent à dessiner les grandes lignes du territoire à l'horizon 2035, devrait être débattu prochainement. Ces travaux alimenteront ensuite l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), qui vise à traduire de façon réglementaire les grandes orientations définies dans le PADD. L'adoption du projet est prévue en décembre. Ensuite il sera soumis à enquête publique, pour une approbation en 2022.

Des réunions d'échanges avec les représentants des communes sont prévues dans les prochaines semaines.

#### SMICTOM :

M. Deroyer, délégué titulaire, informe les élus de la baisse des recettes issues de la revente des matières collectées par le SMICTOM. La redevance risque donc de subir une augmentation. Cependant, d'autres pistes sont aussi étudiées : collecte des sacs jaunes tous les 15 jours, modification de la grille tarifaire (actuellement 1, 2, 3 pers. et plus), conteneurs collectifs enterrés à la place de conteneurs individuels...

### **8. RAPPORT SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION**

Décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, accordée par délibération du conseil communal n°2020/04-051 du 16.06.2020 :

- ✓ DIA AB 39 et AB 217-218 : renonciation au DPU
- ✓ DIA YS 186 : renonciation au DPU
- ✓ DIA YK44 : renonciation au DPU
- ✓ Signature du devis Solutel pour le câblage fibre du lotissement du Prieuré III pour un montant de 1 184, 00 EUR HT soit 1 420, 80 EUR TTV
- ✓ Signature du devis Solutel pour l'ingénierie Télécom du lotissement du Prieuré III pour un montant de 833, 00 EUR HT soit 999, 60 EUR TTC
- ✓ Signature du devis de maîtrise d'œuvre d'Atelier du Marais pour le remplacement du Poste de Refoulement du Prieuré pour un montant de 2 814, 00 EUR HT soit 3 376, 80 EUR TTC
- ✓ Signature devis du SIEP du Coglais pour le branchement AEP des logement locatifs Fougères Habitat du lotissement des Jardins du Fournil pour un montant de 4 510, 00 EUR HT soit 5 412, 00 EUR TTC
- ✓ Signature devis SCUTUM pour le remplacement de sept extincteurs obsolètes pour un montant de 525, 50 EUR HT soit 630, 60 EUR TTC
- ✓ Renouvellement contrat balayage Théaud pour une durée de 3 ans 01/01/2021 au 31/12/2023 pour un montant de 2034 EUR HT pour 6 passages par an

## 9. QUESTIONS DIVERSES

- **Étang de Champ-Lion** : Par courrier en date du 16.02.2021, la SAFER a informé monsieur le maire que le projet de préemption sur l'étang de Champ-Lion, appartenant à l'association La Gaule Fougeraise, a été classée sans suite, au motif que le vendeur a pris la décision de retirer le bien de la vente.
  
- **Date prochaines réunions** :
  - Jeudi 18 mars à 20h30 : CCAS
  - Jeudi 25 mars à 20h30 : 2<sup>ème</sup> réunion de travail du CM sur les projets du mandat
  - Jeudi 01 avril à 20h : commission des Finances
  - Jeudi 08 avril à 20h30 : CM (vote du budget)

## 10. QUESTIONS OUVERTES

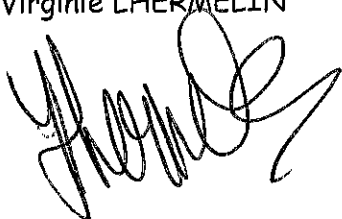
- ✓ M. Montjarret demande s'il est possible de réfléchir à une diffusion vidéo des séances de conseil, qui ne peuvent plus accueillir de public. M. le maire rappelle que le CR des réunions est affiché à l'extérieur de la mairie et diffusé sur le site internet.
  
- ✓ M. Montjarret signale que les poids lourds et engins agricoles empruntent l'allée de Marmoutiers devant l'école, et endommagent les bordures et demande s'il est possible de faire quelque chose. Monsieur le maire indique qu'il va réfléchir à un arrêté limitant la circulation aux seuls véhicules légers et bus scolaires, avec éventuellement une réduction de vitesse à 30km.
  
- ✓ M. Montjarret rappelle qu'il est urgent de rénover le cabinet médical du CCAS.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 22h50.

Le secrétaire de séance

Virginie LHERMELIN



Le maire



Jean-Pierre HARDY